

Berne, le 31 mars 2022

Guerre en Ukraine : Solidarité pour toutes et tous !

L'association professionnelle suisse du travail social, AvenirSocial, et sa commission d'éthique et de déontologie condamnent fermement la guerre d'agression que mène l'armée russe depuis plusieurs semaines en Ukraine. La meilleure assistance possible doit être accordée aux personnes contraintes de fuir qui arrivent en Suisse. Les activités des travailleur·euse·s sociaux·ales auprès des réfugié·e·s contribuent grandement à soulager la situation, ce qui les confronte à un certains nombres d'enjeux.

Protéger les personnes vulnérables

Les personnes qui doivent abandonner en l'espace de quelques heures leur maison et leurs proches pour fuir vers un avenir inconnu sont particulièrement vulnérables. Il convient donc de répondre à leurs besoins de la meilleure manière possible. En tant qu'association professionnelle et que travailleur·euse·s sociaux·ales, nous nous engageons pour une société démocratique et sociale qui se porte garante du respect des principes d'hospitalité, de solidarité et des droits humains, qui défend l'égalité des droits et de traitement des êtres humains et qui lutte contre la discrimination. Cela concerne particulièrement la protection et le soutien des femmes et des enfants (non accompagnés).

Pour un accueil sûr et de qualité

De nombreux particuliers font preuve de solidarité et se proposent d'accueillir pour un certain temps des réfugié·e·s d'Ukraine. « Un soutien approprié des familles d'accueil doit être fourni par des travailleur·euse·s sociaux·ales ainsi que par l'examen préalable de l'accueil proposé » dit Stéphane Beuchat, co-secrétaire général d'AvenirSocial. Des structures et des perspectives sur le long terme sont également obligatoirement nécessaires pour les personnes qui ne pourront ou ne voudront pas retourner dans leur pays d'origine. Ces personnes ont droit à un soutien professionnel afin que leur intégration sociale, économique et politique soit une réussite. Il est donc indispensable d'augmenter immédiatement les ressources financières et en personnel à disposition.

Les inégalités de traitement impliquent une discrimination

Une différence de traitement entre les personnes ayant fui l'Ukraine et celles qui fuient d'autres pays du monde implique inévitablement une discrimination. « Nous sommes extrêmement préoccupé·e·s par cette inégalité des réfugié·e·s et demandons à la Confédération une procédure uniforme », dit Annina Grob, co-secrétaire générale d'AvenirSocial. Afin de rendre visible ces discriminations, AvenirSocial recueillera les expériences des travailleur·euse·s sociaux·ales en contact avec des personnes vulnérables afin de les analyser et d'en tirer des revendications concrètes.

Contact

Stéphane Beuchat, co-secrétaire général : s.beuchat@avenirsocial.ch, 079 778 34 12
Annina Grob, co-secrétaire générale : a.grob@avenirsocial.ch, 079 785 06 14